

Agir contre les violences sexistes et sexuelles : la FSU s'engage !

LES violences sexistes et sexuelles (VSS) sont présentes à des niveaux divers dans l'ensemble de notre société. Dans les milieux professionnels, les organisations syndicales s'impliquent dans la lutte contre les VSS. Elles accompagnent et conseillent les victimes pour faire valoir leurs droits. Et il y a du boulot car c'est près d'une femme sur trois qui déclare en France avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur son lieu de travail. Leurs employeurs ont l'obligation de prévenir ces violences, de les faire cesser lorsqu'elles ont lieu et de sanctionner les auteurs.

La FSU, à l'instar d'autres organisations syndicales fait un pas supplémentaire dans la prévention des VSS. Considérant que le syndicat, comme toute autre organisation peut être touché par les violences, et se devant de protéger ses militantes et militants de toute violence sexiste ou sexuelle dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions syndicales, la FSU a mis en place au printemps 2022 une cellule de veille interne de lutte contre

les VSS. **Elle est composée de 12 militant-es** de différents syndicats et tendances, formé-es à l'accueil et à l'écoute.



Quels sont les objectifs de la cellule ?

- Écoute, protection et accompagnement des victimes
- Gestion du contradictoire en vue d'un traitement interne
- Prévention / information / formation

Qui peut contacter la cellule ?

Toutes les militantes de la FSU peuvent être suivi-es, que leur syndicat national dispose ou pas d'une cellule de veille propre.

La cellule peut être amenée à prendre en charge des victimes

non militantes FSU, syndiqué-es au non, du moment que la personne mise en cause milite à la FSU.

La cellule peut aussi avoir un simple rôle de conseil sur le traitement des violences sexistes et sexuelles, à la demande des syndicats nationaux, sections départementales, tendances.

Quels sont les engagements de la cellule de veille ?

- les membres de cellule de veille ont une obligation de confidentialité, ce qui se dit à la cellule de veille reste dans la cellule de veille.
- la cellule de veille ne divulgue des faits et/ou n'agit qu'avec l'accord de la victime.

Que vous ayez subi des violences sexistes ou sexuelles dans un contexte lié à la FSU ou que vous vouliez aider une victime ou signaler une situation, que les faits soient récents ou pas, la cellule VSS est à votre écoute, dans la confidentialité et le respect de vos choix quant aux suites à donner.

Contactez la cellule : vss-contact@fsu.fr

Le 28 septembre c'est la journée internationale pour le droit à l'avortement

PARTOUT dans le monde, les droits des femmes sont remis en cause, et tout particulièrement le droit à l'avortement. En juin dernier, ce sont les États-Unis qui ont fait un grand pas en arrière sur le sujet, par la suspension de l'arrêt Roe vs Wade par la cour suprême et qui accordait aux femmes américaines le droit d'avorter dans tout le pays. Le renvoi de cette autorisation à chaque État est un immense recul pour les droits des femmes : aujourd'hui, 18 États interdisent l'avortement ou sont en passe de le faire, et 4 en réduisent son accès, malgré les manifestations monstre qui ont eu lieu suite à la décision de la cour suprême. **Ce droit à l'avortement est sans cesse attaqué**, partout, et c'est ce que dénonce le

collectif Avortement en Europe, les femmes décident dans un appel à la mobilisation **pour la journée du 28 septembre prochain** et signé par de nombreuses associations et syndicats, dont la FSU. **À Paris, une manifestation partira de Bastille à 18h30.** D'autres initiatives sont également prévues en région, rejoignez-les !

Plus d'informations : <https://fsu.fr/toutes-et-tous-dans-la-rue-le-28-septembre-2022-journee-internationale-pour-le-droit-a-lavortement/>



Julie Robert